



**Forestiers du Gard**  
ENSEMBLE POUR NOS ARBRES

# FRANSYLVA GARD

## Syndicat des Forestiers Privés du Gard

Maison de la Forêt – 288 Chemin Blatiès – 30140 BAGARD  
04 66 60 52 67 – 06 84 19 18 65  
[forestiersdugard@orange.fr](mailto:forestiersdugard@orange.fr) - <http://foretgardoise.free.fr>

## PROCES-VERBAL du CONSEIL SYNDICAL du 12 MARS 2018

**Présents :** Marie-Claude BERJAMIN, Jeannine BOURRELY, Isabelle CORRE-HIRSINGER, Béatrice DELGADO, Bertrand DE BERNIS, Jean CHAMBON, Daniel DEMATEIS, Francis MATHIEU, Jean-Marc NOUGUIER, Robert SOULIER et Pierre VINCENT, conseillers syndicaux.

Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable et Rosalie LEFEU, ingénieure forestière.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Jony BRES, Georges BRUN, Bernard CABANNES, Jean-François DROMEL, Jean-Claude FONZES, Jacques GRELU, Marc MAZERT et Roger MENETRIER, conseillers syndicaux.

**Pouvoirs :** Jony BRES à Jeannine BOURRELY, Georges BRUN à Daniel DEMATEIS, Bernard CABANNES à Marie-Claude BERJAMIN, Jean-François DROMEL à Pierre VINCENT, Jean-Claude FONZES à Francis MATHIEU, Jacques GRELU à Robert SOULIER, Roger MENETRIER à Jean CHAMBON et Marc MAZERT à Bertrand De BERNIS.

**Invitée présente :** Christine BOYER, technicienne du CRPF pour le Gard.

Ce Conseil Syndical s'est déroulé, comme d'habitude, dans les locaux du Foyer communal de Bagard. Il a précédé le Conseil d'administration du GDF, prolongement technique du Syndicat.  
Le président Francis MATHIEU ouvre la séance à 9 h 10.

### Sujets communs au Syndicat et au GDF

#### ✓ Résultats du sondage auprès de nos adhérents pour connaître la date d'AG idéale

Rosalie LEFEU indique que sur 124 réponses reçues, 74 ont été retenues. Celles où les cases « Je ne me sens pas concerné » ou « je ne peux pas me déplacer » n'étaient pas cochées. Assez majoritairement un jour de semaine a été plébiscité, avec une courte majorité pour le lundi, hors vacances scolaires. De plus, il ressort que le format dominant est celui de la journée avec une visite technique sur le terrain.

Tenant compte de ce sondage le CA décide que l'assemblée générale 2018 se tiendra un lundi. Le 9 avril 2018 en l'occurrence. Et à Saint-Ambroix.

Selon une habitude établie maintenant depuis 8 ans, les AG du Syndicat et du GDF se dérouleront dans le cadre des RENCONTRES DES FORESTIERS PRIVES GARDOIS qui sont l'occasion pour les différents partenaires de la famille « forêt privée » de présenter les faits marquants de leur bilan d'activités de l'année écoulée (donc 2017) et, ainsi, de démontrer la complémentarité et la bonne entente entre nos organismes.

La Coopérative organisera une tournée sur le peuplier dans la commune proche de Saint-Victor-de-Malcap où elle réalise des chantiers de reboisement avec différents clones de cette essence.

#### ✓ Le point sur les adhésions

Patricia ORTIZ explique que l'appel des cotisations 2018 ayant eu lieu en décembre 2017, nous avons, à ce jour, reçu 382 adhésions sans faire de relance. Une relance se fera avec l'envoi des invitations à l'AG.

Au titre de l'opération « plantations scolaires », 280 € ont été versés jusqu'à présent. Les plantations se feront de préférence dans des communes appartenant à l'Association des Communes forestières gardoises, le Syndicat s'engageant à offrir les plants et à assurer l'encadrement des jeunes planteurs scolaires.

La première plantation se fera à Robiac-Rochessadoules. La commune de Laudun est également intéressée. Bertrand de BERNIS signale que la Fédération de chasse propose également cette formule.

### ✓ Prochaine Gazette (N°30 – Avril 2018)

Rosalie LEFEU précise qu'un dossier sur le changement climatique ouvrira la gazette sur une double page (NATURE 2050, AG 2016, convention de partenaires autour du chêne vert et les essais CNRS sur le chêne vert). Une autre double page, sur les actualités forestières, débutera par les aides (prolongation des DEFIT TRAVAUX et de CEVAIGOUAL pour 2019) puis traitera de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du Parc national des Cévennes. Une autre double page traitera ensuite de la démarche de communication engagée par le Syndicat (retour sur l'enquête AG, nouveau site internet, campagne de communication avec un nouveau format). La dernière double page portera sur les prestations du Syndicat et GDF au Clos Gaillard, avec Alès Agglomération sur le Chambon et la convention avec la coopérative FPLG. La dernière page sera consacrée au calendrier 2018. Un petit encart annoncera la vente des goulottes (voir décision en « Divers » ci-après) et un autre proposera l'ouvrage « Propositions pour la Garrigue » à 10 € au lieu de 14,90 € (voir décision CA dans le PV spécifique au GDF).

### ✓ Les nouveautés de la Table Ronde Forêt-Bois Gard du 8 décembre 2017

Le compte-rendu n'est pas encore édité à ce jour. On peut notamment relever les deux points ci-dessous :

- Christine BOYER explique que la bourse au défrichement (portée par le CRPF) était jusqu'à aujourd'hui réservée aux travaux de reboisement, dépressage de peuplements naturels et élagage. La DDTM est maintenant d'accord pour l'étendue à certains débroussaillages (en prévention des incendies notamment) et au dépressage de peuplements artificiels (4 000 €/ha). Deux projets ont été retenus au titre de cette mesure : élagage au Chambon et dépressage à Sénéchas.

- Rosalie LEEU rappelle que concernant la mission de résorption des points noirs confiée au Syndicat, le dossier Roquedur (déjà évoqué) a peu évolué. La propriétaire voisine du GF refuse de laisser circuler les grumiers sur sa propriété. Le passage par le hameau de Figaret reste donc la seule solution pour vidanger les bois du GF de Roquedur. Il est donc nécessaire de rogner de quelques centimètres le rocher qui crée un étranglement dans le hameau et de décaisser sur 1 mètre le virage au-dessus du hameau. Cette proposition a déjà été faite à la Table Ronde 2016.

Depuis Jean-Marc NOUGUIER, gérant du GF, a pris des photos d'un rabotage de rocher bien plus conséquent dans la traversée de Pont-d'Hérault. Le Service des routes du Conseil départemental ne peut pas faire 2 poids 2 mesures. Il appartient à la DDTM de le lui rappeler. Le Syndicat interviendra dans ce sens.

### ✓ Information suite à AG FOGFOR

Christine BOYER indique que Bernard CABANNES a été remplacé par Mr CAMPREDON, propriétaire à FONS-sur-LUSSAN. La réunion a rassemblé une dizaine de personnes. Bernard CABANNES ainsi que Mr GRUDE, adhérent propriétaire à Saint Jean du Gard, représentaient le Syndicat. Mr GRUDE sera sollicité pour rejoindre le CA du Syndicat lors de la prochaine AG. Mr AUTAJON, propriétaire adhérent sur Bouquet était également présent.

Cette année, deux formations se tiendront à l'automne. La première portera sur l'utilisation des matériels forestiers et la seconde concernera l'initiation à la gestion forestière (4 jours).

### ✓ Prolongation de CEVAIGOUAL

Christine BOYER mentionne que la durée initiale de CEVAIGOUAL prévoyait sa fin au terme de l'année 2018. Le projet est prolongé en 2019 à budget constant.

Le GDF adressera un courrier au CRPF (avant le 31 mars) pour demander la prolongation de la convention qui permettra la poursuite du financement notamment une animation sur le Viganais, une partie du coût de l'animation étant assurée par la Communauté de communes.

### ✓ Relance de la Charte Forestière du Pays Cévennes

Rosalie LEFEU explique que la CFT du Pays Cévennes est relancée par le Pays. Alès Agglomération (les ¾ du territoire de la CFT) est moteur dans cette opération. Francis MATHIEU fait partie du groupe de travail d'élus de la Charte. Le SMHVC (Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles) va être très actif sur cette Charte.

Dans les projets, il est prévu que le GDF porte, avec la Coopérative, une opération destinée à mettre en évidence les surcoûts pour des coupes de qualité ainsi qu'une action d'animation sur Peyremale en lien avec la mission desserte de la table ronde si les crédits le permettent.

### ✓ Déménagement des Bureaux (de Bagard) à Ribaute-Les-Tavernes

Rosalie LEFEU précise que, grâce aux prospections effectuées par le CRPF, de nouveaux bureaux, suffisants pour accueillir CRPF, Coopérative et Syndicat/GDF, ont été trouvés dans les locaux de la mairie de Ribaute-Les-Tavernes. Cette nouvelle implantation reste assez centrale par rapport à l'ensemble du département. La répartition des bureaux entre CRPF, Coopérative et Syndicat/GDF est en cours. Les CA pourront avoir lieu dans une petite salle voisine ou dans la salle des associations située à 500 m.

### ✓ Point financier Syndicat et GDF

Robert Soulier annonce que le plafond du livret A est atteint grâce à la rentrée des dernières cotisations. Faut-il envisager d'autres placements ? Le trésorier estime que ce n'est pas le moment car leurs taux sont bas. D'autant que d'autres dépenses obligatoires sont en cours. En attendant les bilans définitifs que fournira le cabinet comptable pour l'AG du 9 avril 2018, il démontre, chiffres à l'appui, que le compte de résultats consolidé (Syndicat et GDF) 2017 sera positif.

### ✓ Compte-rendu d'activités 2017 remis au Conseil départemental

Le 19 décembre 2017, Francis MATHIEU et Rosalie LEFEU ont rencontré les administratifs du Conseil départemental pour leur présenter le compte-rendu des actions effectuées par le Syndicat et par le GDF (son prolongement technique), au cours de l'année 2017, actions entrant dans le cadre de la convention liant le Conseil départemental et le Syndicat. L'évaluation du travail accompli s'est avérée satisfaisante pour les administratifs du département (Service Environnement) cette année encore ce qui est de bon augure pour la prolongation de cette convention en 2018. Réponse en juin.

## Sujets spécifiques au Syndicat

A 11h20, Francis MATHIEU passe à l'examen des questions à l'ordre du jour du Conseil syndicat, le CA spécifique au GDF s'étant déroulé au préalable entre les sujets communs au Syndicat et GDF et les sujets spécifiques au Syndicat.

### 1. Approbation du PV du Conseil Syndical du 27 novembre 2017

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce PV est approuvé à l'unanimité.

### 2. Compte-rendu des réunions où le Syndicat était présent

Depuis le dernier Conseil Syndical, représenté par ses administratrices/teurs et/ou par son ingénieure forestière, le Syndicat était présent aux réunions ci-dessous. (NB : les réunions relatives au Parc des Cévennes sont abordées spécifiquement au point 3).

- Participation de Francis MATHIEU et Rosalie LEFEU au **Comité de suivi de la Charte Forestière du Pays Cévennes** le 12 décembre 2017. Plusieurs réunions de travail où participent Francis MATHIEU et Daniel DEMATEIS (au titre du collège des élus) ont eu lieu pour aboutir le 14 février à la validation du Plan d'actions de la CFT.
- Participation de Francis MATHIEU, Jean-François DROMEL et Rosalie LEFEU au **3<sup>ème</sup> Comité de pilotage de Cévaigoual** à Alès le 19 janvier 2018.
- Participation de Francis MATHIEU, Daniel DEMATEIS et Rosalie LEFEU au « Café-Croissance » organisé par l'Agglo d'Alès dans la Scierie NOGARET à Cendras le 23 janvier 2018.
- Participation de Francis MATHIEU aux CDPNAF des 25 janvier, 15 février et 15 mars à Nîmes.
- Participation de Rosalie LEFEU aux comités de pilotage des **Sites Natura 2000** :
  - Vallée du Gardon de Saint-Jean le 30 janvier à Peyrolles (+ Marie Claude BERJAMIN et Bernard CABANNES)
  - Vallée du Galeizon le 13 février à Cendras
  - Haute Cèze le 13 février au Chambon
  - Vallée du Gardon de Mialet le 26 février à Sainte Croix Vallée Française

- Participation de Rosalie LEFEU aux réunions d'information :
  - Sur le « Pin Pignon » au Grau du Roi le 1<sup>er</sup> février 2018, organisée par le CRPF
  - Sur « la gestion des taillis de chênes verts et les avancées scientifiques sur la truffe », organisée par le CNRS et CRPS Hérault à Puéchabon (34), le 2 février 2018

### 3. Parc national des Cévennes

#### ✓ Réunions des différentes commissions

Marie-Claude BERJAMIN participe à la Commission biodiversité.

Isabelle CORRE participe à la Commission cynégétique qui a décidé la mise en œuvre d'un Observatoire de l'équilibre sylvo-cynégétique (OEASC) – Voir détails ci-dessous.

Bernard CABANNES et Francis MATHIEU ont participé à la Commission Forêt le 1<sup>er</sup> février 2018. Au cours de celle-ci ont été abordés :

- Le nouveau règlement des subventions du Parc aux actions forestières (forêts anciennes, prise en compte de l'indice de biodiversité dans les PSG,...).
- L'adoption de la Charte de récolte raisonnée de bois. L'ONF est signataire. Le Syndicat maintient son « oui si... » (mettre à l'épreuve des faits les préconisations du Parc et juger de leurs réalisme et pertinence avant adoption de la Charte). La directrice du Parc a toutefois remercié le Syndicat pour ses propositions (chantiers de récolte expérimentaux) et a assuré que le Parc s'efforcera d'y donner suite.
- La synthèse de l'opération « Les forêts, parlons-en ». Francis MATHIEU remercie Daniel DEMATEIS pour son implication dans cette démarche. Celui-ci fournit les principaux enseignements de cette démarche qu'il estime positive pour la compréhension des opérations sylvicoles par les différents groupes d'usagers de la forêt, les plus critiques d'entre eux (en début de démarche) s'étant peu à peu modérés ou désintéressés.
- La politique d'achat de forêts anciennes par le Parc (la Forêt du Bois Noir à Altier par exemple : sapinière gérée en futaie jardinée).
- L'organisation d'un sylvo-trophée réservé à la gestion des forêts anciennes.

La direction du Parc a demandé à chaque commission de proposer des membres pour constituer le Conseil économique, social et culturel du Parc. Marie-Claude BERJAMIN, Bernard CABANNES et Francis MATHIEU se sont portés volontaires.

#### ✓ L'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du Parc (OEASC)

Devant les dégâts importants causés par les cervidés sur la forêt, dans le territoire du Parc, depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes a décidé de piloter la mise en place d'un OEASC.

Isabelle CORRE suit les travaux de mise en place de celui-ci. Elle précise que l'idée de cet observatoire et les premiers travaux de sa mise en place date de 2010. Le recrutement par le Parc d'un chargé de mission, Baptiste ALGOET, a permis de concrétiser ce projet qui bénéficie de partenaires tels l'ONCFS et l'IRSTEA.

L'objectif général est d'apprécier et de suivre de façon objective et partagée l'état d'équilibre entre le grand gibier et les activités en milieux agricole et forestier et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, la pression exercée par le grand gibier sur la forêt.

L'OEASC doit permettre de centraliser les données relatives aux dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire couvert par le Parc National des Cévennes, tant sur les propriétés privées que publiques (ONF, communes forestières). C'est un dispositif concerté basé sur un système d'alerte initié par les propriétaires (privés et publics) via un formulaire mis en ligne, complété par des relevés sur le terrain.

La mise en place de ce projet se fait en concertation avec les différents partenaires du Parc sur le territoire : les propriétaires privés (syndicats, coopérative, CRPF), les propriétaires publics (ONF, communes forestières) et différents acteurs concernés (fédérations de chasse, chambres d'agriculture, départements, région, ONCFS, IRSTEA).

Le processus a été lancé en 2017, l'outil informatique doit être développé en 2018 avec pour objectif un déploiement en fin d'année 2018.

Ces données collectées et centralisées, ainsi que les résultats issus des analyses constitueront un socle de connaissances mis à dispositions des différents acteurs. Ces données pourront être utilisées notamment dans le cadre de la gestion sylvicole ou de l'élaboration des plans de chasse. Elles permettront d'identifier les secteurs géographiques les plus touchés ou présentant les enjeux socio-économiques les plus importants. Enfin, elles seront utilisées pour sélectionner les peuplements qui feront l'objet de diagnostics sylvicoles. Rosalie LEFEU suivra une formation en avril qui lui permettra de réaliser ces diagnostics.

#### **4. Appui aux adhérents et plus largement aux propriétaires forestiers**

Au quotidien, Rosalie LEFEU dispense des conseils (oralement, par messagerie, par écrit, par boîte/dialogue) aux propriétaires forestiers (adhérents ou pas) qui contactent le Syndicat et les oriente vers les interlocuteurs susceptibles de répondre à leurs préoccupations quand ce n'est pas du ressort du Syndicat. Une visite technique a été effectuée chez un adhérent : Mr Chapon à Cendras.

#### **5. Convention avec la Coopérative FPLG**

Dans le cadre de la convention liant le Syndicat et la Coopérative FPLG, Rosalie LEFEU a participé au piquetage de placeaux expérimentaux pour la plantation de peupliers à Saint-Victor-de-Malcap les 8 et 15 février 2018.

#### **6. Participation à la Journée des Présidents de FRANSYLVA à Paris le 20 mars**

Le président ne pouvant participer à cette réunion, Bertrand De BERNIS, étant sur Paris à cette époque, s'arrangera avec son emploi du temps pour y assister.

#### **7. Formation des nouveaux administrateurs proposée par la Fédération**

Béatrice DELGADO se montre intéressée par la formation des nouveaux administrateurs proposée par la Fédération nationale des Syndicats (FRANSYLVA).

#### **8. Réunions régionales**

##### **✓ Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés (FRANSYLVA Occitanie)**

Francis MATHIEU a participé au CA de FRANSYLVA Occitanie du 4 janvier 2018 à Carcassonne. Il explique qu'il a quitté le CA au bout d'une ½ heure en faisant part à l'assemblée de sa démission de vice-président. Il en explique les raisons. Il précise que les départements de l'Aude, de l'Hérault et de la Lozère ont fait de même. Trois semaines plus tard le PV de ce CA est arrivé chez les membres du CA, c'est-à-dire chez les présidents des différents syndicats d'Occitanie (hormis celui de la Lozère qui est représentée par sa vice-présidente). Aux dires du Secrétaire de Fransylva Occitanie, c'est le président lui-même qui a rédigé ce PV. Celui-ci dit exactement le contraire quant à un vote majeur où la voix du président a été déterminante, vote qui a entraîné le départ des syndicats présents de l'ex LR puisque les accords qui ont précédé la fusion des Unions régionales n'étaient plus tenus. Et cela au détriment de la bonne marche et de la notoriété de Fransylva Occitanie.

Francis MATHIEU dit ne pas comprendre l'acharnement mis à déstabiliser la personne la plus compétente du CA de FRANSYLVA Oc surtout quand on sait que celle-ci est la première vice-présidente de la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés (FRANSYLVA France).

Francis MATHIEU tire donc un bilan très négatif des premiers mois d'existence de FRANSYLVA Occitanie mais veut encore y croire et propose d'attendre la prochaine assemblée générale de FRANSYLVA Occitanie pour décider du maintien ou de la sortie du Syndicat du Gard de cette Union (... ?) régionale.

Francis MATHIEU et Jeannine BOURRELY ont participé à plusieurs réunions de travail, à Carcassonne, concernant le Contrat de filière régional et le Programme régional forêt-bois.

Jeannine BOURRELY a participé à la réunion de lancement du Parlement de la Montagne (19 janvier 2018), les massifs montagneux (généralement boisés) représentant plus de 50% du territoire de la Région Occitanie.

Francis MATHIEU a participé au CA de FIBOIS Oc à Carcassonne le 31 janvier 2018.

Il a également participé, le 16 février à Carcassonne, au Comité de suivi « Valorisation du Bois et des Territoires 2018-2024 », c'est-à-dire du programme d'actions forestières présenté par la Chambre d'agriculture régionale lui permettant d'émarger aux crédits forestiers issus de la TFNB que la loi destine pourtant au CRPF et aux Communes Forestières.

## 9. Questions diverses

Les nouveaux locaux à Ribaute-les-Tavernes ne disposant pas, comme à Bagard, d'une remise où entreposer le matériel, se pose le problème du lieu où ranger les goulottes de débardage appartenant au Syndicat. Il est donc décidé, à l'unanimité, de vendre ces goulottes au prix de 250 € les 10 éléments. Un encart sera mis dans ce sens sur la prochaine gazette du Syndicat. Le prix peut éventuellement être revu un peu à la baisse si peu d'acheteurs se présentent.

Francis MATHIEU rappelle l'existence de l'association régionale « Génération Forêt », alimentée par le mécénat. Il est possible de déposer des dossiers pour le reboisement et les améliorations.

Béatrice DELGADO demande à quoi servent les certifications en forêt. Rosalie LEFEU précise qu'il existe deux labels : PEFC et FSE. Dans les deux cas, la certification permet d'assurer la traçabilité des bois depuis la forêt jusqu'aux produits transformés mis en vente. A tous les stades de la chaîne de production, de récolte et de transformation du bois sont attachés des préconisations (cahier des charges) visant des processus vertueux et durable.

Pour les forêts, la certification s'accompagne d'un document de gestion durable (PSG, CBPS,...).

La Certification FSE a été lancée par WWF et PEFC a été créée par les professionnels de la filière. La certification PEFC est donc soutenue par le Syndicalisme en France.

De plus en plus de transformateurs exigent des bois issus de forêts dont la gestion est certifiée durable. La certification des produits finis (en bois ou à base de fibres de bois) est de plus en plus un argument de vente chez les distributeurs, grands magasins,...

Rosalie LEFEU donne une information sur le dossier « outils de communication » : nouveau Site, réseaux sociaux... Des mises au point sont encore nécessaires. A voir avec la Société qui a établi le Site.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h30.

-----